



PROPOSITION DU SPUL À L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le jeudi 23 avril 1992, le Comité exécutif du SPUL rencontre l'administration de l'université Laval. Fort de l'appui du Conseil syndical, il propose de surseoir au versement des sommes associées à l'augmentation salariale prévue le 1^{er} juin 1992 en autant que des discussions constructives s'engagent afin de permettre la signature d'une convention collective s'appuyant sur la présente convention, garantissant la prise en compte des positions des professeurs et professeures sur toutes les activités académiques et améliorant leurs conditions de travail.

Cette proposition est assortie des conditions suivantes:

- 1) "d'ici le 31 mai 1992, il devra y avoir signature d'un protocole balisant à la fois les thèmes et les orientations qui guideront la négociation devant mener à la signature d'une convention collective au plus tard le 30 novembre 1992. En cas de désaccord entre les parties sur le contenu du protocole, l'augmentation sera versée telle que prévue le 1^{er} juin 1992. Si les parties ne s'entendent pas lors des négociations découlant du protocole, les sommes associées à l'augmentation salariale prévue le 1^{er} juin 1992 seront versées rétroactivement à partir du 1^{er} décembre 1992 et porteront intérêts,"

- 2) "le SPUL aura trois représentant/e/s à la table dont deux membres du Comité exécutif et l'administration, trois représentant/e/s dont la vice-rectrice aux ressources humaines et le vice-recteur exécutif ou leur/s éventuel/le/s remplaçant/e/s à ces postes,"
- 3) "l'article 7.2.08 (libérations syndicales lors de négociations) de l'actuelle convention s'appliquera à compter du 30 avril 1992 si l'administration accepte cette proposition."

Cette proposition deviendra désuète si elle n'est pas acceptée par l'administration de l'université Laval avant midi le 29 avril 1992.

Pour renseignements et information, veuillez contacter Claude Bariteau 656-2955

ÉCHOS DU CONSEIL SYNDICAL

À sa réunion ordinaire du 8 avril, le Conseil syndical a adopté, après discussions, le rapport du Comité des affaires externes sur proposition du Comité exécutif. L'adoption du rapport aura des suites puisque le Conseil s'est engagé à revoir et si nécessaire à préciser, lors d'une prochaine réunion, les politiques budgétaires relatives aux décisions dudit comité.

Prévoyant un oui massif au référendum sur l'affiliation du SPUL à la Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université, le Conseil a adopté la politique que devra promouvoir les délégués spuliens au sein de la FQPPU. Cette politique s'articule autour des trois principes suivants : (1) valori-

ser une fédération dont les syndicats qui la composent ont de fortes assises locales, (2) maintenir un système de double cotisation afin que soit reconnue la diversité des besoins propres aux Syndicats membres et, notamment, (3) privilégier des actions qui renforceront la crédibilité de la fédération sur la place publique. Le Conseil a ensuite nommé six des huit délégué/e/s et mandaté le Comité exécutif de prendre les moyens jugés nécessaires pour combler les deux postes vacants. Les six délégué/e/s sont : Christine Piette (Histoire), Jacques Faille (Actuariat), Christian Laville (Didactique), Roland Ouellet (Administration et politique scolaires), Jean Turgeon (Droit) et Claude Bariteau (Anthropologie).

Afin de rendre le règlement conforme aux pratiques, le Conseil a accepté de modifier la composition du Comité des griefs. Dorénavant le Comité sera composé d'un président nommé par le Conseil syndical et d'au moins deux membres (en remplacement de l'expression « de deux membres ») nommés par le Conseil sur présentation du président du Comité et dont le mandat se termine avec celui du président.

Le dernier point à l'ordre du jour concernait la requête conjointe de l'université Laval et du SPUL relative au libellé du certificat d'accréditation. À l'unanimité le Conseil a accepté que le nouveau certificat d'accréditation du SPUL (1) soit libellé « Syndicat des professeurs et professeures de l'université Laval », (2) soit féminisé et (3) soient modifiés les mots désignant certaines fonctions administratives afin de les rendre plus conformes à la réalité.

SERVICE SPÉCIAL D'AIDE

RAPPEL — RAPPEL — RAPPEL

Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro **654-4721** l'un/e ou l'autre des professeur/e/s/membres du comité dont les noms suivent : François Doré, Jean Leahey et Pierrette Lévesque récemment élue.

REMERCIEMENTS

Au nom des bénéficiaires et du personnel de la Maison d'Entraide l'Arc-en-ciel, je tiens à remercier les professeurs et professeures de l'université Laval pour leur implication lors de notre récente campagne de sensibilisation.

Reconnaissant,

Claude R. Lavoie, directeur